



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Impact de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) sur les collectivités

Question écrite n° 12217

#### Texte de la question

M. Antoine Vermorel-Marques interroge M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur l'attribution de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et son impact sur les collectivités territoriales, en particulier dans le contexte actuel de fragilité financière de ces entités. Actuellement, la législation permet que la perte involontaire d'emploi, suivie d'une période de travail dans le secteur privé excédant 65 jours, neutralise la démission dans la fonction publique territoriale, conduisant à l'octroi rétroactif de l'ARE. Cette contrainte financière est imposée aux collectivités. Face à cette situation, il lui demande si le Gouvernement envisage favorablement des modifications législatives visant à « sécuriser » les collectivités territoriales face à ces demandes d'ARE, compte tenu de leur situation budgétaire précaire et du caractère obligatoire de cette indemnisation, contrairement aux situations similaires dans le secteur privé qui sont examinées en commission.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Vermorel-Marques](#)

**Circonscription :** Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12217

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** Travail, plein emploi et insertion

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 octobre 2023](#), page 9156

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)